17 NOV.

GRÈVE ET MANIFESTATIONS

Le gouvernement propose des miettes. Nous avons tout à gagner à poursuivre la mobilisation !

Des personnel·le·s épuisé·e·s, des salaires écrasés, des établissements étranglés... et face à l'urgence sociale, un gouvernement qui continue de jouer la montre !

Alors que les salaires ont perdu « *en moyenne* » 3,1% de pouvoir d'achat depuis 2021, les propositions du gouvernement sont très en deçà des besoins :

- Une augmentation du SMIC d'environ 24 euros (+ 1,6 % au 1er décembre au lieu de 1,2 % prévu au 1er janvier) : il s'agit d'anticiper la hausse prévue d'un mois et d'y ajouter 0,4 % soit 5€ !!! C'est un véritable affront aux millions de manifestant·e·s descendu·es dans la rue contre la vie chère.

- Sur les salaires :

- Le secteur privé est renvoyé aux négociations de branches, la seule chose que le gouvernement concède est un comité de suivi, gouvernement, organisations syndicales, patronat avec un premier point d'étape le 1er décembre.
- Aucune annonce n'ayant été prévue concernant le secteur public, nous avons obtenu que le 1er ministre reçoive les organisations syndicales le 13 novembre.
 Il semblerait que, mise à part l'augmentation de quelques points d'indice en bas de grille, juste pour rattraper le SMIC, il n'y a rien à en attendre à ce stade.

DES QUALIFICATIONS ET DES CARRIÈRES SACRIFIÉES !

À force de refuser les augmentations de salaires, le gouvernement organise la smicardisation de nos métiers !

Le SMIC étant indexé sur l'inflation, il est régulièrement revu à la hausse. Sans renégociation des conventions collectives et des grilles de salaires de la Fonction publique, de nombreux·se·s salarié·e·s de la santé et de l'action sociale ont des salaires en dessous du SMIC et on assiste à un tassement des grilles de salaires qui de fait, ne reconnaissent plus les qualifications et à un recul des progressions de carrière.

- **Dans la FPH :** près d'un million d'agent·es public·que·s pourraient percevoir l'indemnité différentielle dès décembre 2026 (pour rattraper le niveau du SMIC) ; des agent·e·s de catégorie C peuvent passer jusqu'à 19 années de carrière au niveau du SMIC.
- **Dans le secteur privé :** notre champ est couvert par 11 conventions collectives dont la majorité commencent avec des salaires infra SMIC.

➡ **Comme le SMIC, le point d'indice ou conventionnel et les grilles de salaires doivent être revalorisés.**
Les salarié·e·s ne peuvent plus attendre !

NOS ÉTABLISSEMENTS ONT BESOIN DE MOYENS !

Hôpitaux, EHPAD, handicap, protection de l'enfance, aide à domicile, établissements sociaux et médico-sociaux : partout, les personnel·e·s tiennent les structures à bout de bras.

Les postes vacants, les rappels sur repos, la précarité et la dégradation des conditions de travail ne sont pas une fatalité. Ils résultent de choix politiques !

Reconnaître nos qualifications, augmenter nos salaires et améliorer nos conditions de travail : voilà les véritables réponses aux départs des personnels et aux difficultés de recrutement !

➡ **Augmenter les budgets dans la santé et l'action sociale n'est pas un coût, c'est un investissement !**

La CGT revendique :

- Une réévaluation significative du SMIC.

- Un rattrapage des pertes de salaires par une augmentation immédiate du point d'indice et conventionnel d'au moins 10 %.

- L'indexation des salaires sur l'inflation.

- La refonte de l'ensemble des grilles pour une véritable reconnaissance des qualifications et un déroulement de carrière linéaire.

- Des recrutements massifs avec des emplois statutaires pour le public et des CDI pour le privé.

- La suppression des jours de carence et tout autre pénalisation de l'absentéisme.

- Un financement durable de la Sécurité sociale et des collectivités territoriales pour des budgets pour nos établissements sanitaires et des établissements sociaux et médico-sociaux à la hauteur des besoins.

Fédération CGT Santé et Action Sociale - 11/2026 Ne pas jeter sur la voie publique.

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - revendic@sante.cgt.fr - Tel : 01.55.82.87.88